

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 8/17**

Objet	Crédit pour la restauration et le réaménagement des Halles.
Opération proposée	Investissement.
Réalisation	La phase des études préliminaires, notamment pour leur présentation au SIPAL, ainsi que pour l'appel d'offre représentent 263 h de travail pour un montant de CHF 35'505.- TTC . Les travaux pour la réalisation peuvent débuter de suite, dès l'acceptation du préavis.
Coût total de l'opération	CHF 292'345.- TTC (y compris les CHF 35'505.-).
Financement	Couvert par la trésorerie courante, ou si nécessaire par recours à l'emprunt pour tout ou partie du montant.
Amortissement	Effectué par une annuité fixe sur 10 ans, dès la fin des travaux soit en principe 2018.
Planification de la dépense	Apparaît sur le plan des investissements 2017 – 2021 pour un montant de CHF 200'000.- échelonnés entre 2017 et 2018, selon une estimation sommaire.

1. Situation

L'objectif est de réhabiliter les Halles, actuellement utilisées comme parking à moto, ce qui a altéré considérablement le revêtement du sol en imbibant les pavés d'huile. De plus, l'organisation des « Aubonn'apéro », ainsi que de nombreux mariages se déroulant dans l'ancienne salle du Conseil, font de ce lieu, un lieu convivial, mais également de rassemblement, méritant d'être adapté à son utilisation actuelle.

2. Coût de l'opération

Selon le préavis :

Etudes préliminaires	35'505.-	CHF TTC
Frais d'études, honoraires, et suivi de chantier	29'580.-	CHF TTC
Montant des travaux selon offres	227'260.-	CHF TTC
MONTANT TOTAL DEMANDE	292'345.-	CHF TTC

Les études représentent un montant important de CHF 65'085 TTC, soit environ 22,3 % qui se répartissent à raison de 12,1 % pour les études préliminaires, et 10,2 % pour le suivi de chantier. Bien qu'importants, ces montants paraissent justifiés aux yeux de la CoFin, en considération du bâtiment, et des contraintes liées à sa note architecturale.

3. Financement

Le crédit sera couvert par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016.

4. Amortissement

Par une annuité fixe sur 10 ans (CHF 29'235.- / an) à partir de la fin des travaux, soit en principe en 2018.

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit, pour un total de CHF 292'345.- TTC.

Le rapporteur : Yves Charrière

Aubonne, le 24 octobre 2017